



UIB

الإتحاد الدولي للبنوك
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques (UIB), Société Anonyme au capital de 172.800.000 Dinars, dont le siège social est au 65 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite sur le registre de commerce du Tribunal de 1^{ère} instance de Tunis sous le n° B6151996, Matricule Fiscal 002708Q, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 02 juin 2016 à 10 heures à l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des Etats Financiers Individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;
4. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015 ;
5. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits ;
6. Quitus aux Administrateurs ;
7. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
8. Nomination et/ou renouvellement du mandat d'administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs.

Les titulaires d'au moins dix (10) actions libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peuvent se regrouper et désigner l'un d'entre eux pour les représenter au moyen d'un pouvoir disponible auprès de l'Unité Bourse et Titres de l'UIB et qu'ils auront l'obligance de remettre à leur mandataire ou le retourner, dûment signé, trois (03) jours au moins avant la réunion, à cette même Unité sise Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac-Tunis.

Tout actionnaire possédant dix (10) actions et plus, libérées des versements exigibles inscrites à leurs comptes de valeurs mobilières cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de son identité ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires à l'Unité Bourse et Titres sise rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac - Tunis.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

Le Président du Conseil d'Administration

Société anonyme au capital de 172.800.000 dinars
65, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis - Tunisie
Tél. : 81 10 20 20
RC TUNIS B615.1996